

**CONSEIL MUNICIPAL**  
SÉANCE ORDINAIRE  
LE MARDI 2 AOÛT 2022 – 19 HEURES

**PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mardi, 2 août 2022 à 19h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

**Sont présents :**

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;  
Mesdames les conseillères, Pascale Pinette, Geneviève Hébert et Sylvie Guévin;  
Monsieur le conseiller, Rock Provençal.

**Également présente :**

La greffière, Madame Annick Lafontaine.

**Absents :**

Messieurs les conseillers, Luc Darsigny et Pierre Blais.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

---

01-08-2022 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 août 2022 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

02-08-2022 **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie des procès-verbaux et renonce à leur lecture;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 et de la séance spéciale du 14 juillet 2022 soient adoptés et déposés aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)**

Les gens présents adressent leurs questions aux membres du conseil.

---

03-08-2022 **5.1 FORMATION SECRÉTAIRE COMPTABLE AUX RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION D'INSCRIPTION**

Il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil autorise l'inscription de madame Julie Labelle, secrétaire comptable aux ressources humaines, à la formation « *Comptabilité et finances municipales 101 : écritures et aspects pratiques* », au montant de 825 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

04-08-2022 **5.2. COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ (ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC) – AUTORISATION D'INSCRIPTION**

Il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil autorise l'inscription de madame Annick Lafontaine au Colloque de zone de l'ADMQ, au montant de 250 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

05-08-2022 **5.3. PROJET « UNE MRC... 17 HISTOIRES » DE LA MRC DES MASKOUTAINS – FORMATION D'UN COMITÉ**

CONSIDÉRANT le projet de mise en valeur du territoire par le biais de micro-expositions historiques dans chacune de ces municipalités « Une MRC... 17 histoires » de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre sur pied un comité ayant pour but l'élaboration des thématiques en collaboration avec la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le comité doit être constitué d'un élu, un ou des citoyens ou personnes impliquées en culture et patrimoine ainsi qu'un répondant du personnel administratif;

CONSIDÉRANT que les personnes recommandées ont été consultées et ont déclaré leur intérêt à participer au comité;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

D'APPROUVER la création d'un comité, en collaboration avec la MRC des Maskoutains, en lien avec le projet « Une MRC... 17 histoires »; et

DE NOMMER les membres du comité, soit :

Élu :	Pierre Blais
Citoyen ou personne impliquée en culture et patrimoine :	Suzie Guilmain
Répondant du personnel administratif :	Annick Lafontaine

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

06-08-2022 **5.4. COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ – FORMATION**

CONSIDÉRANT que la Loi sur la santé et la sécurité du travail prévoit des mécanismes de prévention et de participation pour prendre en charge la santé et la sécurité dans les milieux de travail;

CONSIDÉRANT qu'un des mécanismes de participation est la création d'un comité de santé et de sécurité (CSS), formé de représentants de l'employeur et de travailleuses et travailleurs;

CONSIDÉRANT que les personnes recommandées ont été consultées et ont déclaré leur intérêt à participer au comité;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Rock Provençal et résolu :

D'APPROUVER la création du comité de santé et de sécurité (CSS); et

DE NOMMER les membres du comité, soit :

Représentant de l'employeur : Robert Choquette  
Représentants des travailleuses et travailleurs : Éric Sergerie, Éric Robert, Keven Laplante et Julie Labelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

07-08-2022 **6.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – RÉALISATION D'UN INVENTAIRE DE GAZ À EFFET DE SERRE – SIGNATURE - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie désire procéder à la réalisation d'un inventaire de gaz à effet de serre pour les volets corporatif et collectif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie souhaite caractériser les émissions de gaz à effet de serre lié à ses activités courantes et de préparer un plan d'action détaillé pour la réduction des émissions à court, moyen et long terme.

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Rock Provençal et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par le Fonds de développement rural;

ET D'autoriser madame Dominique St-Pierre, directrice générale, ou son substitut, à signer tout document relatif au projet « de Réalisation d'un inventaire de gaz à effet de serre », et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

08-08-2022 **7.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 258-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 258 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2022 et le projet de règlement déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été régulièrement remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Rock Provençal et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 258-2022 modifiant le règlement numéro 258 relatif à la circulation et au stationnement.

L'objet de ce règlement vise à interdire le stationnement sur une partie de l'avenue Roy et d'ajouter un arrêt obligatoire sur la rue Charron à son intersection avec la rue Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

09-08-2022 **7.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2022 et le projet de règlement déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été régulièrement remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 220-2022 modifiant le règlement numéro 220 relatif aux limites de vitesse.

L'objet de ce règlement vise à diminuer la vitesse sur une partie du rang de la Rivière Sud à 50 km/h, près du pont Damase-Fontaine, entre les numéros civiques 2055 et 2135.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

10-08-2022 **8.1. TRAVAUX RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE, PHASE 2 – RELEVÉ TECHNIQUE – OCTROI DU MANDAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel de proposition a été adressé à la compagnie ARP SERVICES TECHNIQUES INC. pour un relevé technique en rapport avec les travaux prévus sur le rang du Bas-de-la-Rivière, phase 2;

CONSIDÉRANT leur soumission datée du 14 juillet 2022;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Sylvie Guévin, et résolu :

D'octroyer le mandat de gré à gré à la compagnie ARP SERVICES TECHNIQUES INC., conformément à leur offre de service du 14 juillet 2022, pour un montant de 12 700 \$, plus taxes.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie ARP SERVICES TECHNIQUES INC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

11-08-2022 **8.2. TRAVAUX RUE SAINT-JOSEPH – RELEVÉ TECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE – OCTROI DU MANDAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel de proposition a été adressé à la compagnie ARP SERVICES TECHNIQUES INC. pour un relevé technique complémentaire en rapport avec les travaux prévus sur la rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT leur soumission datée du 14 juillet 2022;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Geneviève Hébert, et résolu :

D'octroyer le mandat de gré à gré à la compagnie ARP SERVICES TECHNIQUES INC., conformément à leur offre de service du 14 juillet 2022, pour un montant de 700 \$, plus taxes.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie ARP SERVICES TECHNIQUES INC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

12-08-2022 **8.3. TRAVAUX RANG D'ÉMILEVILLE – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 6 ET ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Tetra Tech QI inc. en date du 20 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 6 concernant les travaux sur le rang d'Émileville à Bertrand Ostiguy inc. pour un montant de 631 428,05 \$, incluant toutes les taxes applicables et la libération d'une partie de la retenue contractuelle des travaux réalisés, ainsi que l'acceptation définitive des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

13-08-2022 **8.4. APPEL D'OFFRES DE LA FQM (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS) POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL - ADHÉSION**

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une ville peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT que, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Ville de Saint-Pie doit conclure une entente avec la FQM;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

CONSIDÉRANT que la FQM accepte de signer une entente avec la Ville de Saint-Pie pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Rock Provençal et résolu :

QUE la Ville de Saint-Pie participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE madame Dominique St-Pierre, directrice générale, soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat;

QUE madame Dominique St-Pierre, directrice générale, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville de Saint-Pie, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE la directrice générale ou toute personne qu'elle désigne soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

14-08-2022 **8.5. ÉNERGÈRE – RELEVÉ DES LUMINAIRES DE RUE DÉCORATIFS – OCTROI DU MANDAT**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Énergère datée du 26 juillet 2022 pour relever les luminaires de rue décoratifs;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

D'octroyer le mandat pour relever les luminaires de rue décoratifs à la compagnie Énergère pour un montant de 7.52 \$ par luminaire, plus taxes, conformément à sa soumission datée du 26 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

15-08-2022 **8.6. TRAVAUX RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Catherine Tétreault en date du 22 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 1 concernant les travaux sur le rang du Bas-de-la-Rivière à la compagnie Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 450 069,28 \$, incluant toutes les taxes et une retenue de 43 494,41 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

16-08-2022 **8.7. ENTRETIEN ET RÉPARATION – FREIGHTLINER 2012**

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics souhaite procéder à l'entretien et la réparation du camion Freightliner 2012;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Fabrication B.D.J. Ménard inc. datée du 13 juillet 2022;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil autorise l'entretien et la réparation du camion Freightliner 2012 pour un montant de 7 475 \$, plus taxes, conformément à la soumission de la compagnie Fabrication B.D.J. Ménard inc. datée du 13 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

17-08-2022 **8.8. ENTRETIEN ET RÉPARATION – STERLING 2007**

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics souhaite procéder à l'entretien et la réparation du camion Sterling 2007;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Fabrication B.D.J. Ménard inc. datée du 13 juillet 2022;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil autorise l'entretien et la réparation du camion Sterling 2007 pour un montant de 1 950 \$, plus taxes, conformément à la soumission de la compagnie Fabrication B.D.J. Ménard inc. datée du 13 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

18-08-2022 **9.1. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) - COMITÉ DE PILOTAGE – CRÉATION ET CONSTITUTION - APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Saint-Pie a accepté, par la résolution numéro 24-08-2021, de participer à la demande collective avec la MRC des Maskoutains pour la mise à jour de la Politique régionale des aînés et son plan d'action afférent ainsi que de mettre à jour sa politique locale Municipalité amie des aînés (MADA) et son plan d'action afférent;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre sur pied un comité de pilotage MADA, tel que stipulé à l'article 3.3.3 de l'entente Municipalités amies des aînés, avec le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT qu'il est exigé que le comité soit minimalement constitué de deux sièges pour des personnes représentant les aînés, soit des organismes ou des personnes aînées, ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier aînés de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les personnes recommandées ont été consultées et ont déclaré leur intérêt à participer au comité de pilotage MADA;

CONSIDÉRANT que la chargée de projet de la MRC siègera d'office à ce comité et coordonnera les travaux de mise à jour de la

politique locale et de son plan d'action avec le comité de pilotage;

CONSIDÉRANT que le mandat du comité de pilotage est la réalisation des étapes de la démarche MADA pour la mise à jour de la politique locale ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la politique des aînés et de son plan d'action;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

D'APPROUVER la création du comité de pilotage MADA, pour la réalisation de la mise à jour de la politique locale Municipalité amie des aînés et son plan d'action; et

DE NOMMER les membres du comité de pilotage MADA, pour une période de deux ans, à partir de la date de nomination, soit :

Élu responsable des aînés de la municipalité : Luc Darsigny  
Représentante administrative de la municipalité : Julie Nicolas  
Représentante organisme de la municipalité : Geneviève Miller  
Représentante aînés de la municipalité : Karmen St-Pierre  
Représentant aînés de la municipalité : Jean Pinard  
Représentante aînés de la municipalité : Hélène Fenu  
Représentante de la MRC des Maskoutains : Élyse Simard, chargée de projet  
Représentante du CISSS : Marie-Pier Lévesque St-Onge, organisatrice communautaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

19-08-2022 **9.2. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – TRAVAUX D'ÉBÉNISTERIE – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d'octroyer un contrat d'ébénisterie;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Innobois datée du 19 juillet 2022;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour des travaux d'ébénisterie en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à la compagnie Innobois, pour un montant de 86 392.55 \$, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 19 juillet 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie Innobois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

20-08-2022 **9.3. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GRILLE GRATTE-PIED – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'achat et l'installation d'une grille gratte-pied;



CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Bolar datée du 18 juillet 2022;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour l'achat et l'installation d'une grille gratte-pied en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à la compagnie Bolar, pour un montant de 1 018 \$, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 18 juillet 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie Bolar.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

21-08-2022 **9.4. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS AVEC LA VILLE DE GRANBY - PROLONGATION**

CONSIDÉRANT la résolution # 31-06-2017 dans laquelle le conseil autorise la signature d'une entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT que cette entente se termine le 31 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT la correspondance de la Ville de Granby datée du 11 juillet 2022 dans laquelle celle-ci propose une prolongation de l'entente jusqu'au 31 décembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

D'autoriser le maire et la directrice générale (ou leurs substituts) à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Pie, la prolongation de l'entente en matière de loisirs proposée par la Ville de Granby.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

22-08-2022 **10.1. SSI ET PR - DÉMISSION**

CONSIDÉRANT que monsieur Yannick St-Louis a remis sa démission à titre d'employé en garde interne et de gestionnaire des premiers répondants;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil accuse réception de la lettre de démission de monsieur Yannick St-Louis à titre d'employé en garde interne et de gestionnaire des premiers répondants et le remercie pour ses loyaux services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

23-08-2022 **11.1 SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS**

CONSIDÉRANT que le conseil entérine la liste des comptes présentés en date du 2 août 2022;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

D'approuver et d'entériner les dépenses et les paiements des comptes présentés :

Liste des comptes présentés :	1 640 860.82 \$
Total des remboursements capital et intérêts pris directement au compte	28 633.75 \$
Liste des salaires :	207 651.12 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

### **13. VARIA**

---

### **14. DOCUMENT DÉPOSÉ**

- Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2021

---

### **15. LES RAPPORTS DE SERVICES - DÉPÔT**

Les rapports de services du mois de juillet sont déposés au conseil :

- 15.1. Service de la sécurité incendie (SSI)
- 15.2. Service des premiers répondants (PR)
- 15.3. Service d'urbanisme
- 15.4. Service des loisirs
- 15.5. Service des travaux publics (aqueduc, épuration et voirie)

---

### **16. RAPPORT DES COMITÉS**

À titre informatif, les conseillers résument les différents comités auxquels ils ont assisté durant le mois de juillet 2022.

---

### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une seconde période de questions est réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour.

---

24-08-2022 **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

QUE la séance soit levée à 20h25.

Adoptée à l'unanimité des conseillers